

Postulat Anne-Laure Botteron et consorts – Rendre publique et favoriser les aides communales encourageant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

Texte déposé

Afin d'encourager les citoyens à réduire la consommation d'énergie et d'électricité, il est judicieux de rendre publiques et facilement consultables les pratiques des communes en matière d'aides financières et autres mesures d'encouragement dans ce domaine.

Les aides financières des communes vont de la participation à l'achat d'un vélo électrique à la participation aux frais de rénovation d'un bâtiment, en passant par une aide pour le remplacement des anciens appareils électroménagers, gourmands en énergie et à la pose de panneaux solaires.

Ce postulat demande que les différentes aides et autres mesures d'encouragement des communes aux citoyens en matière d'énergie soient rendues publiques et facilement consultables afin que chaque habitant du canton sache à quoi il a droit dans la commune où il habite.

Le but du présent postulat est à la fois de donner des idées de subventions à d'autres communes le désirant et d'informer clairement le citoyen. De plus, il est dans la droite ligne de l'article 4 de la Loi fédérale sur l'énergie (LEne) mentionnant que « la Confédération et les cantons coordonnent leur politique énergétique et tiennent compte des efforts consentis par les milieux économiques et par les communes ».

Nous demandons donc au Conseil d'Etat, par le présent postulat, d'étudier les possibilités de rendre publiques et de favoriser les aides communales aux citoyens dans ce domaine.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Anne-Laure Botteron
et 42 cosignataires*

Développement

Mme Anne-Laure Botteron (VER) : — Afin d'encourager les citoyens à réduire la consommation d'énergie et d'électricité, il serait judicieux que les pratiques des communes en matière d'aide financière et autres mesures d'encouragement dans ce domaine soient rendues publiques et facilement consultables. C'est ce que demande le présent postulat, afin que chaque habitant du canton sache à quoi il a droit dans la commune où il habite. Cela pourrait se présenter, par exemple, sous la forme d'une page internet sur le site de l'Etat de Vaud.

Le but du postulat est à la fois d'informer clairement les citoyens et de donner des idées de subventions aux autres communes qui le souhaiteraient. Je demande donc au Conseil d'Etat d'étudier les possibilités de rendre publiques et de favoriser les aides communales aux citoyens dans les domaines énergétiques. Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour sa réponse.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.